

Ce qui change au 1^{er} septembre 2026

LES ARTICLES DE L'INFO MILITANTE Publié mercredi 2 septembre 2026



Gaz : ça repart à la hausse

Après une hausse en juillet et une légère baisse en août, le tarif repère du gaz naturel grimpe en moyenne de 5,6 % au 1^{er} septembre, pour atteindre 172,05 euros TTC le mégawattheure, contre 162,89 euros en août. Chaque fournisseur reste libre de fixer ses propres tarifs. Ce qui augure, pour un foyer se chauffant exclusivement au gaz, d'une hausse notable de plus de 103 euros sur l'année.

Arrêts maladie

Tout premier arrêt de travail prescrit par un médecin, un chirurgien-dentiste ou une sage-femme ne pourra être supérieure à 31 jours et 62 en cas de prolongation. Les éléments médicaux justifiant l'interruption du travail devront être mentionnés.

Une dérogation aux plafonds sont possible, si le médecin peut justifier, sur la prescription, de la nécessité d'une durée plus longue au regard de la situation du patient.

Pour les fonctionnaires, le renouvellement d'un congé de longue maladie ou de longue durée, une fois la période à plein traitement épuisée, ne nécessitera plus la saisine du conseil médical en formation restreinte. En outre, l'agent public pourra désormais demander à réaliser ou poursuivre une formation ou un bilan de compétences pendant l'une de ces situations, pour favoriser sa réadaptation ou sa reconversion professionnelle, sous réserve de l'avis favorable du médecin agréé.

Retraites

Depuis 2025, la réforme des retraites de 2023 est suspendue : l'âge de départ et la durée de cotisation n'augmentent plus comme prévu par cette réforme. Cette suspension est prolongée pour les pensions des agents publics prenant effet à partir du 1^{er} septembre 2026. Concrètement : pour les agents nés en 1964 et au premier trimestre 1965, l'âge légal de départ reste à 62 ans et 9 mois, et la durée de cotisation exigée pour toucher une pension à taux plein est réduite d'un trimestre par rapport à ce que prévoyait la réforme. Le montant de la pension n'est pas concerné par cette mesure, seul l'âge de départ et la durée de cotisation exigée changent.

MaPrimeRénov' : changements

À partir du 1^{er} septembre 2026, l'aide MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur ne pourra plus être attribuée si un chauffage au gaz est conservé après les travaux. Cette évolution fait partie du plan d'électrification des usages.

À partir du 1^{er} septembre 2026, les travaux suivants ne sont plus pris en compte dans le cadre du dispositif MaPrimeRénov' parcours par geste :

- travaux d'installation d'équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire indépendants fonctionnant au bois ou autres biomasses,
- pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire,
- systèmes de ventilation,
- isolation,
- équipements de chauffage,
- fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique ou avec des capteurs solaires hybrides (excepté dans les Outre-mer).

À partir du 1^{er} septembre, la prime « Coup de pouce Chauffage » pour l'installation d'une pompe à chaleur sera réservé aux modèles disposant d'un agrément officiel.

Il est possible de retrouver la liste des pompes à chaleur agréées dans l'arrêté du 2 juillet 2026.

[#Arrêt-maladie](#) [#Gaz](#) [#MaPrimeRénov](#) [#Retraites](#)

Partager cet article :



Sur le même sujet

Frédéric Souillot : « nous les interlocuteurs sociaux nous prenons la main pour reparler stratégie, projection et avenir »

Négociation collective au sein de l'agenda social autonome, salaires, emploi, aides publiques aux entreprises, souveraineté industrielle, protection sociale, transition écologique, services publics...

Pour nos droits, construire une mobilisation interprofessionnelle

Le CCN qui se tenait les 21 et 22 septembre était le premier depuis le congrès confédéral de Rouen. Le parlement de FO a dit sa détermination à soutenir les salariés dans leurs revendications de hausses de salaires. Il a dit aussi toute sa combativité à lutter contre les projets gouvernementaux destructeurs de droits, dont en particulier celui de la réforme des retraites.

INFO MILITANTE

Retraites : grèves et mobilisations dès janvier si le gouvernement s'entête

En dévoilant avant la fin des concertations syndicales les contours de la réforme des retraites le 2 décembre dans le Parisien, Elisabeth Borne a suscité la colère des syndicats.

COMMUNIQUÉ DE FO

Résolution Comité confédéral national des 3 et 4 novembre 2021 – adoptée à l'unanimité

Réuni à Paris les 3 et 4 novembre 2021, le CCN rappelle l'indépendance de la CGT-FO à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, des groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et religieuses. Il réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens et d'une façon générale, son indéfectible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical. Le syndicalisme ne doit pas lier son destin à celui de l'État, rappelant ainsi le préambule des statuts de la CGT-FO.

NOS PARTENAIRES

ACTUALITÉS

Communiqués de FO
Les éditoriaux du secrétaire général
Les communications des secteurs
Les articles de L'InFO militante
Les communiqués des fédérations

VOS DROITS

Les Chiffres utiles
Votre Fiche de paye
L'InFO des CSE
Consommation
Vos impôts

AGIR

Nos actions
Les outils syndicaux
La WebTV FO
Entre Militants

Rechercher sur le site



Qu'est-ce que FO ?

Notre organisation

Adhérer à FO

Rapports financiers



NOTRE NEWSLETTER

Votre email

